

# Aide soignant

## CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

### Métiers apparentés

Aide-soignant  
Aide-soignante  
Aides-soignants  
Aides-soignants / Aide-soignant  
Auxiliaire-puéricultrice  
Auxiliaires de puériculture  
Auxiliaires de puériculture / Aide puéricultrice  
Auxiliaires de puériculture / Auxiliaire puéricultrice  
Aides-soignants / Aide diététique  
Aides-soignants / Aide infirmier (non infirmier)  
Aides-soignants / Aide panseur  
Aides-soignants / Auxiliaire des services hospitaliers  
Aides-soignants / Auxiliaire infirmier (non infirmier)  
Aides-soignants / Commis agent hospitalier  
Aides-soignants / Elève aide soignant

### Codes

- **CITP88** : 5132
- **CITP88** : 5133
- **PCS-ESE 2003** : 526a
- **PCS-ESE 2003** : 526c
- **ROME1999** : 24111
- **CITP2008** : 5321
- **CITP2008** : 5322

## DESCRIPTIF

L'aide soignant délivre les soins non médicaux aux patients hospitalisés, en établissement pour personnes dépendantes ou à domicile. Bien que travaillant sous la responsabilité d'un infirmier, il est responsable de ses actes .

Il aide à l'exécution des soins d'hygiène et de confort du malade (toilette, repas, lit...), vérifie la prise des médicaments et mesure certaines constantes physiologiques. Il participe à la prise en charge psychologique et au soutien du malade lors de soins non médicaux. Il est souvent l'intermédiaire entre le patient et l'infirmier en fournissant des informations précieuses sur l'état de la personne.

Il est le plus souvent salarié et parfois libéral.

## CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA PROFESSION

### Aspects sociologiques :

\*En 2021 on dénombre **425 000** aides soignant(e)s

90% de femmes

69 200 ont moins de 30 ans, 76 500 ont plus de 55 ans

\*\*48% travaillent en hôpital public, 12% en hôpital privé, 14% dans le secteur médico-social public, 20% dans le secteur médico-social privé, 4% autre secteur privé

Les 3/4 travaillent le samedi, les 2/3 le dimanche, un peu moins d'1/4 la nuit

23% travaillent à temps partiel, 9% plus de 40 heures par semaine

48% ont plus de 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise

Source: \*DREES Méthodes N°15 juin 2024

\*\* DARES Portraits statistiques des métiers 1982-2014

## Formation professionnelle :

Age minimum : 17 ans.

- DPAS (Diplôme professionnel d'aide soignant) qui se prépare en un an. Le recrutement se fait sur concours et s'adresse aux titulaires du brevet des collèges, du CAP petite enfance ou d'un titre ou diplôme sanitaire et social niveau V, ou un niveau classe de première. Peuvent également se présenter les personnes justifiant d'une activité hospitalière d'au moins deux ans. Les titulaires du BEP sanitaire et social ou du BEPA services aux personnes sont dispensés de l'épreuve écrite.

- CAFAS (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide Soignant) qui se prépare essentiellement dans le cadre de la promotion professionnelle des agents de service hospitalier (ASH).

Le niveau de formation augmente chez les jeunes (52% des moins de 30 ans ont un BEP).

- Le diplôme d'Aide Médico-Psychologique (AMP) permet d'exercer le métier d'aide soignant sous certaines conditions.

La formation est en partie commune avec celle d'aide-puéricultrice, ce qui facilite des passerelles entre les deux métiers en cours de carrière.

## Evolution de carrière

A partir de trois ans d'ancienneté dans le métier ou en possession du BAC, possibilité de postuler à la formation d'infirmier diplômé d'état ,

Ce métier peut ouvrir à d'autres parcours, tels que les métiers d'aide médico-psychologique, d'auxiliaire de puériculture, d'auxiliaire de vie sociale, de secrétaire médicale ...